Alfred. Lingier Charles. Louvet Augustin.
Mallet Louis. Marécaux Oscar. Marescaux Pierre. Maurel Jules, engagé volontaire. Monet Charles. Momont Emile, aîné de 3 enfants. Monlard Charles. Monlard Louis, Nobecourt Albert, unique de veuve. Orgeor Constantin, frère au service. Parent Alfred, aîné de 7 enfants. Parent Hubert. Petit Charles, aîné de veuve. Petit Eugène. Philipperon Eugène, engagé volontaire. Picavet Gustave. Plomhause Henri. Plouquet Léon, frère au service. Pontbien Emile. Pothier Eugène, aîné de 9 enfants. Pottié François, soutien de famille. Prouvost Alfred. Pully Charles. Quesnoy Urbain. Rambour Amand. Rasseneur Emile. Ringeval Joseph, engagé volontaire. Robache Léon, unique de veuve.

Rogier Albert, frère au service. Rommel Gustave. Rosse Henri, aîné de 7 enfants. Rovin Pierré, aîné de 9 enfants. Samaille Julien, aîné de 7 enfants. Sampers Achille. Sanglan Charles, aîné de 7 enfants. Schirmer Jules, frère au service. Sénélar Georges. Seynave Jean, engagé volontaire. Soyez Henri. Spriet Jules, soutien de famille. Spriet Louis. Staelens Abélar. Suer Jules. Sturmfels Ernest. Sturmfels Walther. Théret Julien. Tobi Georges. Trignat Jean. Truffaut Edmond, engagé volontaire. Van Bers Jean. Vanbastet Jean-Baptiste. Vandebeuque Léon, frère au service.

Vandecrux Alfred. Vanderbeken Georges. Vanherzelle Adolphe. Vanholleberke Louis. Van Hoy Théophile. Van Laecken Gustave. Van Moerbeke Albert. Vanmullem Urbain. Vannes Henri. Vanoverberke Dieudonné. Vermacke Henri. Vincre Julien, ouvrier d'art. Vivier Georges, aîné de veuve. Viseminck Aloïse. Voreux Floris, engagé volontaire, réformé au corps. Vossaert Julio. Vraux Joseph. Vroman Léon, engagé volontaire. Wagnon Philippe. Wante Ernest. Welcomme Achille, aîné de 8 enfants. Welcomme Gaston, aîné de 7 enfants. Wilhem, Ghislain. Willaumez Camille, frère au service. Wille Lucien, art. 23. Ysebaert Paul.

CANTON-EST, 432 inscrits. — Absin Lucien, engagé volontaire. Adam Eugène. Agache Albert. Amorisse Henri. Anbry Jean. Baillie Jean. Baig André. Bailot Edouard. Bautigny Aimé, art. 23. Baron Adolphe. Bauduin François. Belpaime Lucien. Blanchard Henri. Blanquart Léon. Blondiau Paul. Bosquart Vincent. Bossut Louis. Boulanger André. Bourgois Oscar. Bouvry Denis, aîné de 7 enfants. Boyaval Jules, art. 23. Branquard François, engagé volontaire. Bricoux Edmond, unique de veuve. Briet Emile, Broux Emile. Bruffaerts Alphonse. Bruneel Jules. Bruyelle Moïse. Buisine Gustave, aîné de veuve. Buité Georges. Bulteau Fernand. Bursens François aîné de 7 enfants. Buyck Gustave. Cambien Ernest. Canelle de Halloba Eugène, unique de veuve. Canieau Charles, Canieau Félix. Capeau Jacques. Carelbergh Alfred.

Carpentier André. Carpréau Alfred, frère au service. Carrette Vincent. Cartigny Louis. Castel Jules. Castelain Henri. Catrix Ferdinand, engagé volontaire. Catteau David, aîné de 8 enfants. Cattelain Victor, engagé volontaire. Cauterman Léopold, aîné de 7 enfants. Christian Arthur. Christiaens Léon. Claudel Marie. Clément Pierre. Clocqué Henri. Cnudde Cyrille. Cnudde Jérôme. Coene Henri. Coppens Charles. Corcket Louis, art. 23. Corman Louis, ouvrier d'art. Cornil Edmond, aîné de 7 enfants. Cottignies Jules, aîné de veuve. Couck Henri, aîné de veuve. Coucke Alfred. Couplez Paul, soutien de famille. Courtray André, engagé volontaire. Crépin Noël.

Cresson Hubert. Crispyn François. Dambrin Alfred. Dasprez Bertrand. Daverton Jules. Daballié Désiré. Debaty Auguste. Debeuse Polydore, soutien de famille. Debusquay Jean. Debucquoy Théophile. Declercq Arthur. Decobecq François. De Coninck Gérard. Decroix Théophile, aîné de 7 enfants. Deffontaine Louis, ouvrier d'art. Deffaux Hippolyte. Deffrennes Julien. Defresnes Arthur, engagé volontaire, réformé au corps. De Genst Pierre. Degryse Louis. Degoffroy Valérie. Delaforterie François. Delange Léon, engagé volontaire. Delattre Henri, aîné de veuve. Delbecq François. Delbois Victor. Delcour Léonard, frère mort au service. Delcourt Jules. Delcroix Casimir. Delcroix Félix, aîné de 3 enfants.

Deletrez Constant. Delmulle Désiré. Delobelle Alfred. Delpierre Alphonse. Delplanque Alphonse. Delplanque Emile. Delplanque Georges. Delporte Alphonse, art. 23, fils puîné d'une femme veuve dont l'aîné est impotent. Delsalle Edouard, unique de veuve. Deltête Florimond, engagé volontaire. Demarez Henri. Demeulenaere Henri. Demey Georges. Demey Paul. Demeyer Edouard. Demanghon Joseph. Demoor Auguste, aîné de 7 enfants. Demunster Charles. Deneef François. Depoorter François. De Prince François. Deregneaucourt Oscar, aîné de 7 enfants. Dernicourt Augustin. Doloos Lucien. Deroulez César. De Ruyck Charles. Derycke Alphonse. Desbarbieux Henri, frère au service. Deschacht Pierre. Deschamps Louis.

Desmet Henri. Desgrennes Paul, frère au service. Desreumaux François. Déreux Joseph, frère au service. Desrousseaux Gabriel. Destriez Victor. Desutter Corstaat, aîné de veuve. Detollenaere Odon. Detournay Hubert. Dewasch Louis. Dhaene Henri, frère au service. Dhonat Henri. Declot Victor. Dominicus Louis, engagé volontaire. Drieuc Etienne. Druart Omer. Dubar Louis. Dubois Charles. Dubois Désiré. Dubois Emile. Dubois Pierre, aîné de veuve et d'une famille de onze enfants. Dubois Victor. Dubosquelle Jean, aîné de neuf enfants. Dubreuque Paul, soutien de famille. Dubrulle Théodule. Duérinck Jean. Duhaut Louis. Duhaillon Jules. Dujardin Jules, engagé volontaire. Dujardin Louis, soutien de famille. Dumazy Georges. Dumez Emile. Dupont Georges, aîné de huit enfants. Dupriez Alphonse. Dupuich Toussaint, dit Alphonse. Dupureur Edouard. Duquenne Emile, classe 1893. Duquenne Emile, classe 1894. Duquenne Emile, classe 1893.

Duquenne Léon. Duquesne Eugène, unique de veuve. Duret Camille. Durieux Eugène, engagé volontaire. Duthoit René, ouvrier d'art. Dutrieux Georges. Elegoet François. Ergibo Jules. Farvacque Alfred, unique de veuve. Ferlé René, engagé volontaire. Flament Gérard. Flipo Henri. Fodix Pierre. Fontaine Adolphe, frère au service. Fontaine César. Fontaine Eugène, ouvrier d'art. Fontaine Louis. Fournier Jean-Baptiste, frère au service. Frère Etienne. Fried Louis, engagé volontaire. Fruy François. Gabrieau Arthur dit Victor. Gatte Auguste.

Geeroms Pierre, aîné de veuve. Gevaert Charles. Ghiot Arthur. Gillebert Julien. Godelooste Arthur. Gonce Gustave, frère au service. Gronwéghe Désiré. Guibon Eugène. Griot Henri. Harinkouck Daniel. Haeroux Charles. Hasebrouck Jules. Hauwel Florimond. Hazebrouck Léon, frère au service. Helsens Charles. Hennebel Louis, unique de veuve. Henon Louis. Henon Florent. Herbin Jules. Herchuez Emile. Hespel Camille. Hespel Joseph. Heuls Georges, ouvrier d'art. Hochepied Léon. Horn Théobald, aîné de 8 enfants. Houzé Henri. Hugeux Georges.

Hus Emile. Huysman Gustave. Ingels François. Jacquart Léon, soutien de famille. Jonckheere Victor, frère au service. Julien Alfred. Kerckhove Emile. Lacombiez Clotaire. Lacroix Jules. Lafrance Paul, frère au service. Lagache Henri. Lallemant Théodore. Laman Louis. Lambert Jules. Lamblin Carlot, frère au service. Lambreth Henri. Lamange Emile. Lenneau Henri. Lapipe Arthur. Lardinois Auguste, engagé volontaire, dispensé art. 21. Larousse Emile, soutien de famille. Lebrun Denis. Lebrun Henri, aîné de 7 enfants.

Lebrun Louis, frère au service. Lechautre Lucien, ouvrier d'art. Lecocq Désiré. Lecomble Louis. Lécroart Emile. Ledoux Joseph. Leernis Hippolyte. Lefebvre Gustave. Leire Joseph. Leire Louis. Lelong Léandre. Lemaire Carlos. Lemaire Léon, engagé volontaire. Lemaire César. Léon Louis. Lepers Arthur, aîné de veuve. Lepers Carlos, aîné de 7 enfants. Leplat Emile. Lernoud J.-B. Leroy Arthur. Leroy Clotaire. Lerustes Eugène, engagé volontaire. Lesage Salomon. Lesage Louis. Lesceux Evariste, aîné de 9 enfants : Lestienne Jean, art 23 ; Leuridan Levengie Henri. Lezy Anatole.

Libbrecht Emile. Liagre Romuald. Liétard André, aîné de veuve. Liétard Eugène, frère au service. Lingat Jules. Locqueneux Louis, engagé volontaire. Loridant François, frère au service. Louchard Alphonse. Loucheur Emile, aîné de 7 enfants. Madou Alfred. Maes Lévin Malghom Georges. Mangin Alfred, engagé volontaire. Manjot Adolphe. Marin Jules. Martin Gustave. Maryns Henri, frère au service. Massens Modeste, aîné de 8 enfants. Mossou Victor. Mathon Paul. Menart Victor. Mesure Joseph. Meunier Louis. Meurisse Louis. Meurisse Lucien. Meyer Emile. Meyer Jean. Mo inier Victor, unique de veuve. Monart Pierre. Motte André, frère au service.

Moulaert Désiré. Moulart Henri. Moulart Léon, aîné de 7 enfants. Nadonsel Charles, engagé volontaire. Nis Hubert. Nisse Eugène. Noclain Alfred. Nulte Emile. Nulte Louis. Ovaere Eugène. Pardoen Ernest. Pardoen François. Parent François. Parent J.-B. Parmentier Alphonse. Parsy Georges. Pattyn Alphose. Penuel Oscar. Petit Emile. Picard Antoine. Picavet Fernand. Picavet Jules. Picke François, aîné de 8 enfants. Piens Gustave. Piatin Clovis, unique de veuve.

Plateau Louis, frère au service. Pluquet Arthur, engagé volontaire. Poirier Georges, frère au service. Pois sonnier René, frère au service. Polite Emile. Ponsart Henri, frère au service. Pontzelle Emile. Potelle Donat. Pottier Florent. Pottiez Alphonse. Prez Jules. Prouvost René, engagé volontaire. Quint Henri. Quint Victor. Reichenecker Georges, engagé volontaire. Remes Léon. Roquillar Félix, article 23. Richomme Edouard, aîné de 7 enfants. Robbe Louis, aîné de 7 enfants. Robbroeckx Pierre. Robert Albert, frère au service. Robin J., aîné de veuve. Roumens Jules, aîné de 8 enfants. Rooms Arthur. Rosée Charles. Rosez Bruno, frère au service.

Rosseel Gérard. Rouillard Théophile. Roussel Florimond. Rouvilain Désiré. Saegaert Arthur, art. 50. Salens Romain, soutien de famille. Serive Léon, aîné de veuve. Ségers Henri. Séghers Léon, aîné de 7 enfants. Sefosse Gaston, aîné de 10 enfants. Seutin Alphonse. Sidders J.-B. Simoens Alfred. Slagmolder Edouard. Sobris Emile. Spriet Henri. Standaert Henri. Steenhaut Henri. Steux Arthur. Tanghe Henri. Ternynck Henri. Thelliez Henri, frère au service. Taéry Alphonse.

Thiie Théodule, unique de veuve. Tiberghien Jules, aîné de 8 enfants. Torfs Emile, frère au service. Tournoy Achille. Trémoy Jean. Troch Alphonse. Turpin Jules, aîné de 7 enfants. Turpyn Alouis. Valcke Auguste. Vanackère Arthur, frère au service. Van Artselaert Alfred. Vandamme Arthur, soutien de famille. Van de Meirssche Polycarpe. Vandenbossche François. Vandebucghem Jean. Vandenhoutte Jean.

Vandepeutte Edouard. Vandeplassche Albert, unique de veuve. Vandercruyssen François. Vandercruyssen J.-Bte, soutien de famille. Vanderherten Florimond. Vanderveiden Charles. Vandevel Jules, frère au service. Vandronille François, aîné de 8 enfants. Vandicke Jules, soutien de famille. Vangeneberg Arthur. Vanhaverbeke Gustave. Vanerpe Florisse. Vankerckhove Prosper. Van-Vaeck Jules. Vanaste Pierre. Vanoverberghe Henri.

Vanoverloeid Charles, aîné de veuve. Vanovermelvels Louis, aîné de 7 enfants. Vanpeteghem Emile. Vanpopel Louis. Vaupoucke Emile. Vanlier Alfred. Vanweerdeghem Emile, soutien de famille. Varlet Albert. Verbeke Charles. Verbeurgt Auguste. Verbrugge Jules. Vercamteren Théophile. Vergin Léon. Verhoest Edouard. Vermeire Pierre. Verniers Joseph. Viaene Jean. Villette Louis. Vrosant Achille, aîné de 8 enfants. Wangermez Charles. Wanters François. Werbrouck Théophile. Wienat Gabriel. Willem Charles. Willem Lucien.

BELGIQUE

Les droits de succession. — MM. Magnette, Denis, Lorand, Vandervelde, Hambursin et Anseele viennent de déposer le 20 décembre un projet de loi. Voici les bases du projet :

Entre frères et sœurs on payera 8 p. c. sur la part héréditaire ne dépassant pas 100,000 fr. Le droit sera de 4 p. c. en plus sur chaque centaine de mille francs ou fraction au delà de 100,000 francs, sans pouvoir dépasser 15 p. c.

Entre neveu et nièce, petit neveu ou petite-nièce et oncle ou tante, grand-oncle ou grand'tante, 9,40 sur la part héréditaire, avec progression commencé dessus jusqu'à 18 p. c.

Entre tous autres parents ou non, comme aussi entre ceux indiqués ci-dessus pour ce qui excédera la part héréditaire, 15 p. c., avec progression comme ci-devant jusqu'à 25 p. c.

Entre époux ne laissant pas d'enfants, 6,70 p. c.; entre l'adoptant et l'adopté, 9,40; avec progression dans l'un et l'autre cas jusqu'à 15 p. c.

L'usufruit ne payera que moitié; les parts inférieures à 5000 fr. seront exemptes de droits.

En ligne directe, le droit sera perçu sur tout l'avoir, immobilier et mobilier, et s'élèvera à 1.40 p. c., avec progression jusqu'à 6 p. c.

Au décès de toute personne, les scellés seront apposés d'office en sa maison mortuaire et dans les résidences qu'elle avait de son vivant, par le juge de paix, qui le recevra des droits de succession, ou celui des contributions sur les papiers et documents propres à établir l'avoir du défunt.

Ces papiers, en cas de contestation, seront placés sous enveloppe cachetée et adressés au président du tribunal, qui statuera en dernier ressort, le fisc et les intéressés entendus. S'il n'y a pas contestation, le projet de loi oublie de dire quand les scellés seront levés et si un inventaire devra être dressé.

Les personnes faisant la déclaration de succession devront affirmer *par serment* que la déclaration est sincère et complète.

Les sociétés anonymes ou en commandite, belges ou étrangères, ou leurs succursales, et toutes personnes civiles ou physiques, dépositaires de fonds, (titres, actions, obligations, espèces et valeurs appartenant à une personne décédée, ne pouront s'en dessaisir en main des héritiers ou légataires qu'à l'intervention et avec le concours du receveur des droits de succession compétent et après, contradictoirement avec celui-ci, inventaire en aura été dressé sur papier libre et que, en suite de cet inventaire, les droits auront été payés, le tout, à peine par les dépositaires d'être tenus solidairement au payement des droits et amendes, et à peine, en tout cas, d'une amende de 1,000 à 10,000 fr. contre l'auteur ou les auteurs de la contravention.

La loi électorale communale et le gouvernement. — Un conseil des ministres s'est tenu au palais samedi à 2 heures après midi, sous la présidence du roi.

On y a discuté la prochaine loi électorale communale.

Le principe de la division par classes paraît devoir être admis.

Il y aurait 3 classes : 1re classe, ceux qui ne paient aucune contribution ; 2e, ceux qui paient de 1 à 40 fr.; 3e, ceux qui paient plus de 40 fr. et les électeurs reconnus ayant une certaine capacité.

Chaque électeur n'aurait qu'une voix ; chaque classe nommerait un tiers des conseillers.

A Liége. — (*De notre correspondant particulier*). — Singulière situation électorale que la nôtre. Notre sympathique candidat député, M. Gustave Francotte est en ballottage avec le candidat socialiste, le citoyen Alfred Smeets.

Or, il se trouve que ce dernier n'est pas belge. Son père était Hollandais. Ni lui ni son fils n'ont opté pour la Belgique.

Si le corps électoral élisait le citoyen révolutionnaire Smeets, il appartiendrait alors aux Chambres d'invalider cette élection. Et tout serait à recommencer.

Si les libéraux étaient de vrais conservateurs comme ils s'en flattent, ils n'hésiteraient pas à accorder leurs suffrages à M. Gustave Francotte, dont l'élection serait ainsi assurée.

Un drame chez un agent de change à Bruxelles. — Samedi après-midi, vers 3 heures, un individu entrait dans les bureaux de M. Mathis, agent de change, en l'absence de celui-ci. Un seul employé se trouvait là. L'individu se précipita sur lui et lui porta trois coups de couteau à la gorge.

La victime eut la force de se dégager et de s'élancer au dehors en appelant au secours. La foule accourut; l'agresseur essaya de fuir, mais sur le point d'être pris, il se tira trois coups de revolver dans la tête, et tomba mort. Son cadavre a été déposé provisoirement dans les bureaux de M. Mathis.

Les premières recherches ont permis d'établir que cet individu est italien.

L'employé a été transporté à l'hôpital. On espère le sauver.

Tournai. — Par arrêté royal du 24 décembre 1894, M. Utimar Van Mighem est désigné pour continuer à remplir pendant une année, à partir du 1er janvier 1895, les fonctions de commissaire de police en chef de la ville de Tournai.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Audience du 29 décembre.* — COUPS ET BLESSURES. — Jean Deman, cordonnier à Estaimbourg, convaincu d'avoir, le 26 août 1894, porté des coups et fait des blessures à Cyrille Devoet, journalier, au même lieu, a été condamné à huit jours de prison et 26 francs d'amende; de son côté, Devoet, qui a riposté à Deman, est condamné à 26 francs d'amende. La femme Devoet, également inculpée dans cette affaire, a été acquittée. Défenseur : Me Leduc.

Un escroc. — Lors d'une fête qui a eu lieu en septembre, au parc de Tournai, Jules Lorthiois, peigneur à Roubaix, s'était permis de s'approprier une partie du produit de la location des chaises, montant à 2 fr. 90. Il a ainsi porté préjudice aux époux Yseux-Ricart. Lorthiois qui fait défaut est condamné à 1 mois de prison et 26 fr. d'amende.

Menin. — *Une folle à l'église.* — Samedi matin, vers 10 heures, les agents Louage et Lamsens, attirés par des cris, arrêtaient à l'intérieur de l'église Saint-Vaast une femme qui se confessait à haute voix, les habils en désordre, implorant à grands cris le pardon de ses fautes. Au commissariat de police elle se mit à injurier les agents et les personnes qui se présentaient. Cette femme, qui se livrait, paraît-il, à la boisson, depuis quelque temps, est atteinte de délirium tremens. C'est une nommée Marie-Anne Provost, âgée de 41 ans, mariée à un tisserand du nom de Demeester. C'est à la suite du départ de son chat, survenu la nuit dernière, qu'elle a commencé à commettre toutes ces excentricités.

CHOSES ET AUTRES

Un commerçant qui hante le spectre de la faillite s'écrie en se laissant tomber sur une chaise :

— A quel saint me vouer, maintenant ?

Alors, Georges R.... d'un ton conciliant :

— Dame ! je n'en vois plus qu'un : le saint..... Dic !

***

Dans une soirée.

Deux invités :

— Cette soirée est véritablement étouffante...

— En effet...., le pianiste serait bien aimable de renouveler l'air.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 30 décembre. — ROUBAIX. — Exposition de pigeons, chez M. A. Bovyn 69, rue Daubenton ; exposants, MM. V. Beyt et Dedack.

— Exposition de pigeons chez M. H. Nollet, 136 Boulevard de Beaurepaire ; exposants, MM. Caudertier et H. Nollet.

— Exposition de pigeons, chez M. A. Rogé, rue de Béthune, fort Cordonnier; exposant M. Alexis Vandystat.

— Exposition-concours de l'Eclair-Aile, pour les écailles. Chaque sociétaire expose 2 pigeons ; il y aura deux prix par catégorie.

— *Exposition chez M. Emile Vergin, 69, rue des Sept-Ponts.* Exposant M. J. Dupont.

— Exposition, chez M. J. Renard, au « Pigeon roubaisien », rue d'Inkermann. Exposants, MM. Prudent Vandorpe, Dumez et Felix Franck.

Mardi 1er janvier, ROUBAIX. — Exposition de pigeons, chez M. J. Dupont, rue des Sept-Ponts. Exposants MM. J.-B. Delpierre, et Eug. Vanchorisse.

Grande exposition de pigeons de fantaisie. — Le dimanche 6 janvier 1895, au local de la société « Union et Progrès » café de l'Hôtel-de-Ville aura lieu l'exposition de la superbe collection de pigeons de fantaisie de M. Jules Ritaure.

Cette collection comprend plus de 400 sujets de toutes races, qui ont obtenu de remarquables succès dans toutes les expositions auxquelles ils ont pris part, savoir: 160 prix à Paris, Anvers Lille, Bruxelles etc. 18 prix d'honneur et prix de collection (3 coloris au moins d'une race).

Prix d'honneur pour les pigeons d'agrément à l'exposition de la Société nationale d'aviculture de France à Paris en 1894. Prix d'ensemble et médaille d'or pour les pigeons d'agrément à l'exposition universelle d'Anvers en 1894. Tous les amateurs tiendront à aller admirer cette collection qui passe, à juste titre, pour l'une des plus belles de la région.

— *Les résultats d'exposition.* — La dernière exposition de pigeons qui a eu lieu au siège de la société Union et Progrès, établie au Café de l'Hôtel-de-Ville, 1 place de l'Hôtel-de-Ville, avait attiré considérablement d'amateurs. Les jurés, qui étaient MM. Marcel Clarisse, L. Destombes et Naessens, ont distribué les récompenses comme suit :

Mâles vieux, 1er prix Stelandre, 2e Tanelion, 3e Paul Sion ; vieilles femelles, 1er prix Loafeld, 2e Degeyter, 3e Tiberghien ; jeunes mâles, 1er prix Lefebvre, 2e Dupresne, 3e Liagre ; jeunes femelles, 1er prix Welcomme, 2e V. Montagne, 3e H. Boullet.

HOCKEY. — La société colombophile la Plume d'Oie, établie chez M. Dalle, au Cygne, organise pour aujourd'hui l'exposition des pigeons de MM. Houquiert, Gothalès et Hodebart.

COMBATS DE COQS

Parties du dimanche 30 décembre. — ROUBAIX. — A 4 heures, au Clairon des Zouaves, rue Pellart. Entrée 30 cent.

— A 3 heures 1/2, au Joyeux Ecossais, rue de l'Epeule.

— Chez Vandecrux, au Beau Parc, boulevard de Metz.

— A 4 h. 1/2, chez M. H. Debeuf, à la Broche de bois.

— A midi, à l'Abondance, rue de Mouveaux 66.

— Chez M. J. Deroubaix, boulevard de Paris.

— Une intéressante partie de coqs aura lieu au Clairon des zouaves, rue Pellart, n° 48, le dimanche 30 décembre, contre la société Calonne de la rue du Tilleul. La lutte sera des plus acharnées; le Clairon des zouaves ayant gagné les 3 paires à l'attaque. La partie se joue 3 de 5 pour 60 francs et les paires de plaisir à 10 francs. Mise au parc à 4 heures précises. Entrée 50 centimes. 88739d

— Dimanche 30 décembre chez M. Alfred Castel, rue Nain, rendage d'un 2 de 5 pour 25 francs avec paires de plaisir à 3 francs, contre Oscar Savary, de la rue du Tilleul. Mise au parc à 3 h. précises.

LILLE (France). — Chez M. Duponchelle.

Parties du mardi 1er janvier. — Mardi 1er janvier 1895, au Marécaut de Coyghem, Grande-Rue, contre l'Enfin Coco et Cie, 3 de 5 mort pour 100 fr paires de plaisir à 20 fr. Entrée du parc au pagnard. Mise au parc à 4 heures.

— A la partie qui a eu lieu chez Dutat contre le Réveil du jour, c'est ce dernier qui a gagné les 2 premières paires. Dutat a gagné la 3e. Le rendage, mardi, 1er janvier.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis jeudi soir chez M. Delbecke, au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, pour assister à l'intéressante partie qui était engagée contre l'Ardent de Lille, 3 de 5 pour 30 francs. Le Maréchal de Coyghem a gagné les deux premières paires. Leclercq a gagné la troisième. L'animation a été grande et les paris importants.

TOURCOING. — Aujourd'hui aura lieu à l'estaminet de la Tête d'Or, rue des Ursulines, le rendage d'un 3 de 5 pour 50 francs paires de plaisir à 10 fr. contre M. Duprez, de Bondues. La première paire sera 1 poulet.

— Aujourd'hui dimanche 30 décembre rendage d'un 2 de 3 pour 20 francs paires de plaisir à 10 francs chez M. Jules Dujardin, rue du Casino contre la Nouvelle-Aventure.

— Le même jour aura lieu chez M. Jules Baert, estaminet de Nouvelle-Aventure, rue du Château, un grand essai de poulets. On commencera à 10 heures du matin.

— Mardi 1er janvier 1895 rendage d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr., à la Brasserie St-Eloy, 22 rue de la Gare, contre la société du Coq chantant. Tous vieux.

— Dimanche 24 février, grand concours chez M. G. Desrousseaux rue de Roubaix. Il y aura 400 fr. de prix en espèces.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

CROIX. — Chez M. Jean-Baptiste Deronne, le 30 décembre, à six heures très précises du soir, belle partie de chiens ratiers contre le Pré Catelan en un 2 de 3 pour 50 francs et 20 sous. Un défi de 15 francs est porté au chien Par-hasard, qui ne pourra être occupé plus de 40 secondes pour détruire ses 5 rats. Une erreur s'est glissée sur les affiches ; il y aura 4 chiens de 2e catégorie et 2 chiens de première.

— On annonce pour prochainement un même local, un concours sans précédent de chiens ratiers. Il y aura 16 francs de prix répartis en une seule série : comprenant des chiens de 3 catégories. La distribution des rats réunira tous les chiens à la même force. Les amateurs pourront visiter les boîtes avant le concours. Le prix sera de 7 fr. 50, mise, rats et entrée du propriétaire compris. Les chiens de 1re catégorie pourront concourir en 2e et ceux de 2e en 3e. — Ces chiens devront être inscrits avant le commencement du concours

TIR A L'ARBALETE

TOURCOING. — M. Henri Deswaene, Café du Progrès, rue Desurmont, informe les amateurs qu'il tera jouer chez lui, aujourd'hui 30 décembre, de très beaux jambons. La mise sera de quarante centimes. On pourra prendre cinq mises en laissant un peloton d'intervalle. On commencera à tirer à six heures.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. 1/2. Rideau à 8 h. 0/0. — Dimanche 30 décembre. — **La Porteuse de Pain**, pièce en 5 actes et 9 tableaux. — Le spectacle se terminera par : **Le Jour et la Nuit**, opéra-comique en trois actes.

SALLE DES FETES, Place Lavertier, à Tourcoing. — **La troupe du drame du Théâtre de Roubaix** sous la Direction de Mme veuve DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2 précises. — Lundi 31 décembre. — **Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple**, drame en 6 actes. — Le spectacle se terminera par : **Les Noces de Jeannette**, opéra-comique en 1 acte.

ROUBAIX. — Ancienne salle Couteau 70, rue de la Vigne. — **Adolphe Leclercq, successeur.** Dimanche 30 décembre 1894. Grand bal, organisé par la « Philharmonique du Jean-Ghislain ». Entrée 0,60 c. par personne. Orchestre habituel. Ouverture à 7 heures.

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » *sont fermés les dimanches et jours fériés.*

Les personnes qui s'occupent de musique religieuse savent combien il est difficile de trouver des morceaux de musique religieuse bien appropriés à la voix ; elles seront heureuses de trouver à la librairie du *Journal de Roubaix* le nouveau recueil de cantiques et motets à 2, 3 et 4 parties, de Mme Marie Elisabeth Reboux, religieuse de l'Immaculée Conception de Buzançais.

Les sopranos et les contraltos y trouveront des chants convenant à leur voix. Ce recueil est en vente au prix de 10 francs.

Titres : 1. C'est le Dieu que j'adore, cantique pour communion. — 2. Venez, beauté suprême, cantique de première communion. — 3. Venez, Jésus, pour communion. — 4. Céleste flamme, pour communion. — 5. Consécration au Sacré-Cœur. — 6. Toujours, toujours, cantique pour le renouvellement des vœux religieux. — 7. Gloire au Fils de Marie (Noël). — 8. Cantique sur le Rosaire. — 9. Grand cœur à la Sainte-Vierge, tiré de Jeanne d'Arc, de Gounod. — 10. Gloire à Marie. — 11. A Marie Immaculée. — 12. Hommage à Notre-Dame du Sacré-Cœur. — 13. Cantique pour l'Assomption. — 14. Mater afflictorum. — 15. Cantique d'ouverture pour le mois de Marie et de Saint-Joseph. — 16. Saint-Joseph, patron de l'Eglise. — 17. Quel nom puissant, cantique à Saint-Joseph. — 18. Cantique à Saint-François de Sales. — 19. A Sainte-Catherine. — 20. A l'Ange gardien. — 21. Ave Maris Stella. — 22. Ave Maris. — 23. Ave Maris. — 24. Tu es pulchra es. — 25. Invocata, prose de la Sainte-Vierge. — 26. Regina coeli. — 27. Salve regina. — 28. Ave Regina coelorum. — 29. Sub tuum, 2 parties. — 30. Sub tuum, 2 parties. — 31. Sub tuum, 2 parties. — 32. Tantum ergo, 2 parties. — 33. Tantum ergo, 1 partie. — 34. Tantum ergo, 5 voix. — 35. Panis Angelicus, duo. — 36. Ecce panis, solo. — 37. Hymne à Saint-Joseph. — 38. O Salutaris. — 39. Gloria in excelsis, pour Noël. — 40. Litanies de la Sainte-Vierge; le réveil. 39690d

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 1869 du 22 décembre 1894. — Gravures. — Illustrations pour Noël : Le réveillon, par Marold — Noël antique. — L'arbre de Noël. — Au parc Monceau. Noël marin. — L'indiscret. — A la Fontaine. — Coin du feu, — Noël musical. — Paris : Funérailles de M. Burdeau, président de la Chambre. — La Chapelle ardente. — Le cortège quittant le Palais-Bourbon. — Bibliographie : Les livres d'étrennes ; gravures extraites des ouvrages nouveaux des librairies Hetzel, Ch. Delagrave, Hachette et A. Colin.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Noël antique (poésie). — Le Noël du duc de Reischtadt, par G. Lenôtre. — Une preuve, Saynète, par J. Berr de Turique. — Le poulet de province, conte de Noël, par P. Bonhomme. — Autour de la vélocipédie, par H. de Villemont. — Le Sport, par Archiduc. — Explications des gravures, échecs, récréations, rébus, revue comique, bibliographie, science amusante, etc. — Le numéro, 50 centimes. 391700

Revue des Deux Mondes, 15, rue de l'Université, Paris. — *Sommaire de la livraison du 15 décembre 1894.* I. L'armature, première partie, par M. Paul Bourget. — La dernière armée de l'Empire (1815), par M. Henry Houssaye, de l'Académie française : III. Les chemins de fer français, par M. Raphaël-Georges Lévy ; IV. De l'influence récente des littératures du Nord, par M. Jules Lemaître ; V. Rome et la Russie, par *** ; VI. Poésie, « Les Nostalgiques ». Extraits et fragments, par M. Paul Bourget, de l'Académie française ; VIII. Michelet à l'école normale (1827-1838), par M. Gabriel Monod ; VIII. Revue littéraire. — La glorification de l'énergie, par M. René Doumic ; IX. Les livres étrangers ; X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire, par M. Francis Charmes ; XI. Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, un an, 30 fr.; six mois, 26 fr.; trois mois, 14 fr. Départements : un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr. Etranger : un an, 62 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 17 fr. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. 391364

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de **2 francs**, et **2,50** par la poste, un **ALBUM DE MUSIQUE** superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Mennet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulon-Croustadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori. — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. — 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, marurka. — 22. Sur l'Eau, Duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers. 87890—39268

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX
Imp ALFRED REBOUX 17, rue Neuve, ROUBAIX

ARCHIVES Communales TOURCOING

Chaque jour, rue du Bois, 13, arrivent

DES ŒUFS FRAIS, GARANTIS DU JOUR

En toute confiance, ménagères achetez-en pour vos enfants, pour vous, pour vos malades. 88755

On reçoit, dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX, des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'Etranger, sans aucune augmentation de prix.

Immeubles à louer

USINE A LOUER A louer, au centre de la ville, en totalité ou par partie, une usine de 2,000 mètres carrés, tout rez-de-chaussée générateur, machine, eaux forage et Lys, écurie pour 3 chevaux, remise, maison de concierge. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 88356—39189

EMPLACEMENTS A louer, pr le premier janvier 1895, vastes emplacements, situés rue de la Gare et place Chevreuil, propres à négociants en laines, tissus ou fabricant. S'ad. chez M Loridan, r. Nain, 75. 86746-38646

EMPLACEMENT A louer bel emplacement avec ou sans force motrice, cour et écurie, centre de la ville. Ecrire au bureau du journal, aux initiales R. V. R 88106—39034

EMPLACEMENTS avec force motrice, à louer, rue du Grand-Chemin, 125, à Roubaix. 87795—37700

Appartements & Chambres A LOUER

Publicité économique: Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours: un franc; quinze jours: deux francs; un mois: trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambre garnie, 9, rue Archimède
Chambres garnies, 138 bis, boulevard Beaurepaire.
Appartements garnis ou non garnis 125, rue de la Gare.
Chambre garnie, rue de Lille, 100.
Chambre garnie, 5, r. de la Rondelle
Chambre garnie, rue de Lille, 88.
Chambres garnies, rue Fosse-aux-Chênes, 90. 84224d

Ventes diverses

JUMENT A vendre jument baie brune. Agée de 5 ans 1/2, ayant de belles allures, s'attelant très bien, toutes garanties, prix 1,000 fr. S'